Lundi 22 Juillet 1918

QUINZE CENTIMES LE NUMERO

34me Année — N° 203 (Ed.P.L.G. N° 1318)

ABONNEMENTS

Mensuels, prenant cours le 1r de chaque mois fr. 3 50
Trimestriels, prenant cours les 1r janvier, 1r avril 1r juillet et le 1r octobre 10.50

On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

ADMINISTRATION-RÉDACTION
45, RUE DU MARCHE-AUX-POULETS
BRUXELLES

LE MESSAGER DE BRUXELLES

Rédacteur en Chef : Charles DESBONNETS

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

PUBLICITÉ

Annonces 4e page, la petite ligne . . . . fr. 0.75
Réclames 3e page, la ligne » 2.00
Faits-divers » 3.00
Echos et Nouvelles » 5.00
Nécrologie » 2.00
Annonces notariales » 2.00
» judiciaires » 1.50
» financières » 1.50

BUREAUX AUXILIAIRES
Liége: Passage Lemonnier 26.
Charleroi : Rue de Beaumont, 8 (V.-B.)
Namur : Rue de la Colline, 12 (Salzinnes)

COMMUNIQUÉS

Puissances Centrales

BERLIN, 20 juillet (soir). (Officiel) :

Sur le champ de bataille entre l'Aisne et la Marne, des attaques françaises ont été repoussées avec succès, et de nouveaux combats se déroulent.

De même, au sud-ouest de Reims, des attaques ennemies ont échoué.

BERLIN, 21 juillet (midi). (Officiel) :

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Groupe d'armée du prince-héritier Rupprecht :

De violents duels d'artillerie à l'Ancre ont été suivis entre Beaumont et Hamel d'attaques d'infanterie anglaise, qui furent repoussées sous des pertes élevées pour l'ennemi.

De même, le soir, des attaques anglaises ont échoué au sud et au sud-est d'Hébuterne.

L'action généralement modérée pendant la journée s'est ranimée dans la soirée.

Groupe d'armée du Kronprinz allemand :

Au nord de l'Aisne, l'ennemi a prononcé des attaques locales entre Nouvron et Fontenoy, que nous avons repoussées en contre-action.

Entre l'Aisne et la Marne, l'ennemi a tenté hier, en engageant de nouvelles divisions, à remporter une décision de la bataille. L'ennemi a été repoussé. Il a subi de grandes pertes.

Les peuples auxiliaires des Français, Algériens, Marocains et nègres sénégalais, supportaient aux centres principaux la charge principale du combat.

Des bataillons de Sénégalais, répartis comme béliers d'assaut parmi les divisions françaises, menaient l'assaut derrière les autos blindées en tête des Français. Des Américains — également des nègres américains — des Anglais et des Italiens combattaient parmi les Français.

Après deux âpres journées de combat, la force combative de nos troupes se fit de nouveau pleinement valoir au cours d'agressions. Elle s'est adaptée à la méthode d'attaque de l'adversaire fondée sur l'engagement en masse d'autos blindées sans préparation d'artillerie, ce qui, au début, avait surpris.

La journée de bataille d'hier, par les exploits du commandement et des troupes et son issue victorieuse, se range à l'égal des succès de bataille remportés précédemment dans ce terrain de combat.

Aux hauteurs du sud-ouest de Soissons, les attaques ennemies dirigées contre la ville après le plus vigoureux feu roulant, se sont écroulées. Sous la conduite d'autos blindées, l'artillerie ennemie se lança à l'attaque jusqu'à sept reprises contre la route Soissons-Château-Thierry, au nord de l'Ourcq. Au nord-ouest d'Hartennes, l'assaut ennemi s'écroula généralement déjà devant nos lignes.

Au sud d'Hartennes, nous avons repoussé en contre-attaque l'ennemi assaillant. Ses troupes d'infanterie refluant ici en masses serrées, furent couvertes avec efficacité par le feu destructeur de notre artillerie, de notre infanterie et de nos mitrailleuses, et écrasées.

De même, au sud de l'Ourcq, notre contre-attaque brisa l'assaut ennemi.

Au nord-ouest de Château-Thierry, les régiments attaqués sans cesse à nouveau vainement pendant ces dernières semaines, se sont maintenus hier encore victorieusement contre de multiples vigoureuses attaques américaines. Les Américains ont subi ici des pertes particulièrement élevées.

Des aviateurs de combat sont intervenus au combat à diverses reprises, avec succès, au moyen de mitrailleuses et de bombes, contre l'infanterie assaillante et des rassemblements d'autos blindées et de colonnes.

Nous avons abattu hier 24 avions ennemis et 3 ballons captifs.

Le capitaine Berthold remporta sa 39e, le premier lieutenant Loerzer sa 28e, et le lieutenant Willig sa 24e victoire aérienne.

En Champagne, des engagements d'infanterie locaux se sont déroulés par moments.

BERLIN, 20 juillet. (Officiel) :

Dans la Méditerranée, nos sous-marins ont torpillé trois vapeurs, jaugeant environ 14,000 TBR.

Communiqué du 20. — Rectification. — Lire 16,500 TBR au lieu de 16,000.

VIENNE, 20 juillet. (Officiel) :

L'action s'est considérablement ranimée hier au front ouest du Tyrol.

Dans la région d'Adamello, plusieurs agressions italiennes ont été repoussées.

Sur le mont Pavento, nous avons dû céder un point d'appui avancé à l'ennemi.

En Albanie, de nouveaux combats ont eu lieu ce matin au nord de Bérat, et durent encore.

SOFIA, 18 juillet. (Officiel) :

En plusieurs points du front en Macédoine, canonnades réciproques, plus violentes à certains moments. Entre le Vardar et le lac de Doiran, rencontres entre patrouilles. Dans la vallée de la Strouma, nous avons dispersé plusieurs compagnies grecques qui tentaient d'approcher de nos postes.

CONSTANTINOPLE, 18 juillet. (Officiel) :

Sur le front en Palestine, opérations limitées. Dans le secteur Jéricho-Jourdain-Audsche, importants mouvements chez l'ennemi.

Sur les autres fronts, rien de nouveau à signaler.

BERLIN, 20 juillet. (Officieux) :

Il appert des tentatives faites par les Français pour reconquérir les premières positions abandonnées par eux, au début de l'offensive en Champagne, que ces positions n'ont pas été évacuées volontairement, mais bien sous la pression de l'attaque allemande. Depuis le 17 juillet au matin, des efforts violents sont déployés pour nous déloger de ces positions, dont la possession a coûté tant de sang et de matériel à l'Entente, lors de la bataille de 1915, et qu'elle vient de se voir enlever en quelques heures. Il en est ainsi du plateau élevé dans le voisinage de Sitent, au nord de Massiges, avec ses ravins profonds, son réseau de tunnels, ses galeries et ses constructions techniques, et aussi de la hauteur de Givy et de la hauteur de Saint-Souplet. Les Français ont dirigé le feu concentré de leur artillerie lourde contre ces positions. Nos troupes ont fait preuve une fois de plus, de grandes qualités dans les combats près du haut-plateau : ils refoulèrent sans grande peine les régiments ennemis qui assaillaient les hauteurs. A certain moment, les Français réussirent à se frayer un chemin à travers un tunnel dont nous ne soupçonnions pas l'existence et attaquèrent nos troupes par derrière, en les cernant. Déjà la capture des vaillants défenseurs paraissait inévitable. Cependant, ceux-ci reconnurent immédiatement le danger et, s'élançant au-devant des Français en lançant des grenades à main, se dégagèrent après un corps à corps, en emmenant même des prisonniers.

Les attaques françaises contre le Fritzberg n'eurent pas un meilleur résultat. Cette hauteur, située au sud de la butte de Tahure, forme le pendant tactique de la hauteur qui lui fait face, occupée par les Allemands ,et la perte de cette position dans la matinée du 15 fut particulièrement pénible aux Français. Cette hauteur fut attaquée violemment par l'artillerie ennemie dans la matinée et aux heures de midi, ainsi que l'hinterland. Les attaques déclanchées par l'infanterie se heurtèrent à une résistance des plus énergique.

Puissances Alliées

PARIS, 20 juillet (3 h. après-midi) :

Hier en fin de journée et dans la nuit, les troupes franco-américaines ont poursuivi leur avance sur la plus grande partie du front entre l'Aisne et la Marne. Nous avons atteint Vierzy, dépassé le bois de Mauloy à l'est de Villers-Hélon, conquis Neuilly-St-Front et Licy-Clignon. Au sud de la Marne, nos troupes refoulant l'ennemi entre Fossoy et Œuilly, ont gagné du terrain vers la Marne.

PARIS, 20 juillet (11 h. soir) :

Le résultat de notre contre-offensive ne s'est pas fait attendre. L'ennemi, violemment attaqué sur son flanc droit et au sud de la Marne, a été contraint de battre en retraite et de dépasser la rivière. Nous tenons toute la rive sud de la Marne.

Entre Aisne et Marne, les troupes franco-américaines continuent à progresser et ont refoulé l'ennemi qui se défend avec opiniâtreté. Nous avons atteint Ploisy et Parcy-Tigny, dépassé St-Remy-Blanzy et Hozet-Saint-Ablain.

Plus au sud, nos troupes tiennent la ligne générale Prix-plateau nord-est de Courchamps.

Entre la Marne et Reims, de violents combats sont en cours. Les troupes franco-britanniques attaquant avec vigueur, se sont heurtées à des forces importantes. En dépit de la résistance acharnée de l'ennemi, nous avons gagné du terrain dans le bois Courton, dans la vallée de l'Ardre et vers Saint-Euphraise. Le chiffre des prisonniers que nous avons faits depuis le dix-huit dépasse vingt mille. Plus de quatre cents canons sont tombés entre nos mains.

L'Offensive à l'Ouest

Berlin, 19 juillet. — L'attaque allemande réussie de part et d'autre de Reims, a contraint l'adversaire, pour soulager le front menacé de la Marne, à engager ses fortes réserves tenues à l'écart pour une attaque qui lui a valu des pertes élevées, non seulement au sud de la Marne, mais encore sur d'autres points entre l'Aisne et Château-Thierry.

Cette attaque, opérée avec les troupes les plus nombreuses et tous les moyens d'action, n'avait pas d'objectif plus modeste que la percée de nos positions de ce secteur, afin de pouvoir décidément annoncer aux peuples alliés un succès du genre des victoires allemandes plusieurs fois renouvelées depuis le 21 mars. Les intentions et les projets du commandement français échouèrent après un modeste succès initial de l'assaillant devant la résistance héroïque des Allemands, qui soutinrent le formidable choc de l'ennemi et le brisèrent.

L'attaque que l'ennemi, contraint par la situation, a entreprise et qui lui a valu des pertes extraordinairement élevées, a eu un succès minime, et n'a contribué qu'à affaiblir davantage les forces des Alliés, et à rendre énormes les lourdes pertes que l'ennemi a dû enregistrer depuis le 21 mars.

D'Ypres à Massiges, depuis le début de l'offensive allemande, divisions sur divisions de tous les contingents ont été sacrifiées toujours à nouveau et vainement.

La décomposition et l'anéantissement de la force d'action et des moyens d'action de l'ennemi, ont continué à progresser considérablement par les contre-attaques que l'ennemi a dû entreprendre sur tout le front, par suite de l'initiative allemande.

***

Berlin, 20 juillet. — La brillante exécution du nouveau changement de rive fait par nos troupes sur la large rivière — mouvement qui n'a pas été remarqué par l'ennemi — est un nouvel et remarquable exploit à l'actif des troupes allemandes et de leurs chefs. Notre haut commandement a poursuivi plusieurs buts en poussant son attaque sur la rive méridionale de la Marne; il a entièrement atteint le résultat qu'il cherchait à obtenir. Le changement de rive, qui a brillamment réussi malgré la plus violente contre-action ennemie, devait tout d'abord préparer la base de notre attaque des deux côtés de Reims et ensuite attirer et lier d'importantes forces ennemies. Les chefs militaires ennemis ont amené immédiatement de fortes réserves à cet endroit et exécuté dès le premier jour des contre-attaques extrêmement sanglantes, mais tout à fait vaines. Tandis que l'ennemi s'épuisait sur ce nouveau front de la Marne, il a été forcé de nous abandonner un grand succès tactique à l'est de Reims, où nous nous sommes emparés des hauteurs dominant la contrée, qui se dressent au sud de la ligne Nauroy-Moronvillers et qui nous ont été disputées avec tant d'âpreté au cours des batailles livrées en Champagne en 1915 et en 1917.

Menaçante pour l'ennemi, notre poussée sur la rive méridionale de la Marne a eu, en outre pour conséquence, de forcer les Français à déclancher leur contre-offensive attendue depuis longtemps. Le général Foch a commencé cette opération entre l'Aisne et le nord-est de Château-Thierry. Malgré les journées de durs combats et les efforts surhumains imposés à ses troupes sans aucun égard pour leurs pertes, le généralissime de l'Entente a vu s'évanouir la percée qu'il avait rêvée.

La tâche de celles de nos troupes combattant sur la rive méridionale de la Marne étant ainsi entièrement accomplie, il était inutile qu'elles continuent à tenir la ligne qu'elles y avaient gagnée. Il était permis à nos chefs de les faire revenir sur la rive septentrionale pour leur confier de nouveaux et importants travaux.

***

Berlin, 20 juillet. — L'attaque d'allègement, imposée à l'Entente par l'offensive allemande de part et d'autre de Reims, entre l'Aisne et la Marne, commença le 18 juillet, à 5 h. 45 du matin, par la plus vigoureuse canonnade ennemie.

En partie au commencement de la canonnade, en partie seulement 1 h. 1/4 plus tard, l'ennemi, avec des forces très importantes profondément échelonnées, appuyées d'avions volant très bas et de nombreux escadrons de tanks, a attaqué nos positions entre l'Aisne et le nord-ouest de Château-Thierry. Devant un seul secteur de front, lors du premier engagement, 80 autos blindées ennemies ont été comptées. Un calme relatif ne fut obtenu qu'après avoir repoussé, d'une manière sanglante, des agressions partielles au nord de l'Aisne.

Sur le reste du front, l'adversaire, voulant à tout prix obtenir ici un succès décisif ,réussit à s'introduire sur quelques points isolés au prix de pertes énormes, après des combats d'aspect varié, et à infléchir nos lignes.

L'ennemi, par des réserves fraîches amenées à nouveau et des autos blindées, alimenta les troupes d'assaut décimées par le feu allemand.

Vers midi déjà, les attaques ennemies s'écroulaient dans la ligne sud-ouest de Soissons-Neuilly-nord-ouest de Château-Thierry. L'ennemi ne put atteindre son but, malgré la concentration étroite de tous ses moyens d'action et malgré ses pertes sanglantes.

La percée que les Allemands accomplirent pleinement chaque fois à la Somme, en Flandre, à la Lys, à l'Aisne, et au sud-ouest de Noyon, qui les fit progresser en quelques jours jusqu'à 80 km. de profondeur, à travers toutes les positions et obstacles du terrain de l'ennemi, et qui balaya ses armées, fut encore une fois refusée à l'adversaire.

Vers midi, l'ennemi renouvela ses attaques désespérées au sud-ouest de Soissons, mais celles-ci également s'écroulèrent sous des pertes élevées.

Sous notre canonnade de flanc partant de la rive nord de l'Aisne, les bataillons d'assaut ennemis fondirent à vue d'œil. Dès leur arrivée, les renforts amenés étaient soumis au feu destructeur de nos batteries à longue portée.

A la suite de ces pertes extraordinairement graves, l'action s'est ralentie l'après-midi. Toutefois, l'ennemi tenta encore, après 6 heures, jusque dans la nuit, de se lancer contre le front allemand vis-à-vis des bois de Villers-Cotterets et de le percer. Ici aussi, tous ses efforts restèrent stériles.

Le 18 juillet, si sanglant pour l'ennemi, se termina par une profonde déception pour nos adversaires, qui, ainsi que précédemment, restèrent inférieurs dans cette bataille défensive aux troupes et au commandement des Allemands.

***

Berlin, 20 juillet. — Le 19 juillet, la deuxième journée de la contre-offensive du général Foch, dont les pertes ont été si élevées, a valu une fois de plus un grand succès défensif aux troupes allemandes.

En engageant toutes ses forces, l'ennemi tenta de réaliser la percée qui avait échoué la veille après de graves sacrifices sanglants.

Dès 5 heures du matin, un violent feu roulant annonçait le renouvellement des tentatives ennemies pour percer notre front. Profondément échelonné avec des troupes fraîches et de nombreux escadrons de tanks, l'adversaire se lança de nouveau contre nos lignes entre l'Aisne et le nord-ouest de Château-Thierry.

Avec un gaspillage de matériel analogue à celui de Nicolaï Nicolaievitch et Brussilof, le général Foch lança, toujours à nouveau, ses troupes d'assaut dans le feu meurtrier allemand, car il s'agissait pour le généralissime de l'Entente, pour des motifs de politique intérieure et de prestige personnel, d'obtenir ici à tout prix un succès de grand style.

Notre feu d'artillerie concentrique fit des ravages dans les rangs de l'assaillant, le frappant souvent par une action de flanc excellente.

Le général Foch amenait constamment de nouvelles réserves par toutes les routes de l'arrière.

Ces réserves furent également saisies par notre feu de barrage bien dirigé.

Nos aviateurs de combat faisaient des brèches terribles dans les rassemblements de troupes, les troupes tenues prêtes et les colonnes de l'ennemi, en lançant constamment des bombes; de plus, de nombreux tanks, rassemblés en escadrons, furent mis hors de combat.

Des colonnes ennemies en marche se disloquèrent en une fuite éperdue.

L'assaut matinal de l'ennemi subissait un échec vers midi, en partie par le feu de nos lignes, en partie après une lutte violente en contre-attaque.

Devant toute le front, de nombreux tanks détruits sont éparpillés.

Au début de l'après-midi, une attaque prononcée par des troupes fraîches s'écroula complètement devant nos lignes.

A 6 h. 30 du soir, le feu roulant couvrait encore une fois nos lignes tenues au sud de l'Aisne.

L'attaque reconnue à temps par nous, s'est écroulée également sous les pertes ennemies les plus graves.

De même, sur le front plus au sud jusqu'au nord-ouest de Château-Thierry, l'ennemi a poursuivi ses efforts l'après-midi en vue de percer nos lignes.

Une pression ennemie maintenue vigoureusement s'exerça ici, surtout contre nos lignes au sud de Villemontoire. L'ennemi fut rejeté au delà de ses positions de départ par une énergique contre-attaque.

De même, au sud de l'Ourcq, ainsi qu'également au sud de la rivière de Clignon, tous les efforts d'attaque de l'ennemi furent vains. Le résultat de la journée de combat d'hier, où l'ennemi tenta constamment de nouveaux efforts de percement, par des attaques alimentées sans cesse de troupes fraîches sur un front d'environ 40 km., lui valut les pertes les plus graves en hommes et matériel, sans qu'il s'approchât, même de loin, de ses buts de percée.

L'importance du but que le général Foch s'était proposé, ressort de la mise en ligne d'importantes troupes de cavalerie.

Le 19 juillet, l'une des journées les plus sanglantes, même en cette année si terrible en pertes pour l'Entente, a déçu toutes les espérances de l'ennemi et refusa au généralissime de l'Entente le succès tant convoité.

***

Berlin, 20 juillet. — Au cours de l'attaque anglaise, le 10 juillet, des deux côtés de Meteren, entre le Waton et l'extrémité nord-est de Merris, ainsi que simultanément entre Vieux-Berquin et Vierhock, les Anglais ont subi des pertes graves.

Leurs attaques, qu'ils renouvelèrent plusieurs fois, échouèrent dans le feu et en contre-action.

Nous avons fait un grand nombre de prisonniers et capturé un grand nombre de mitrailleuses.

De même, sur le restant du front anglais, l'action s'est ranimée. Une poussée ennemie exercée au nord de Tricot, le 19 juillet, au matin, par plusieurs compagnies, a été rejetée en contre-attaque.

Le même sort sanglant fut réservé à d'autres détachements de reconnaissance ennemis tâtant le terrain d'ici jusqu'à l'Oise.

***

Berlin, 20 juillet. — Le transfert opéré pendant la nuit du 19 au 20 juillet de la ligne au sud de la Marne sur la rive nord, les Allemands, transportant au delà de la rivière tout le matériel de combat, s'accomplit complètement à l'insu de l'adversaire.

Les nombreuses batteries prises d'assaut il y a quelque temps par nous, ont été abandonnées à l'ennemi dans un état complètement bouleversé. La traversée opérée, sans être observée, à travers la large rivière ,constitue un témoignage brillant des exploits de nos troupes et de notre commandement.

***

On mande de Paris à la « Morning Post » : Un sixième à peu près de l'armée française a participé à la bataille qui s'est déroulée près de Reims. On se rend compte qu'on doit empêcher à tout prix que l'ennemi perce les lignes françaises en ce point.

***

« Le Temps » écrit : La contre-offensive française s'est dessinée sans presque de préparatifs d'artillerie. De nombreux tanks protégeaient l'attaque d'infanterie. La contre-offensive est commandée par le général Mangin.

« Le Petit Journal » écrit : Les experts militaires estiment que les batailles de la Marne et de Reims ont presque atteint le moment décisif. L'Entente est décidée à lancer dans la lutte toutes ses forces et toutes ses réserves.

Le colonel Ropington écrit dans le « Morning Post » que certaines modifications ont eu lieu au front des Alliés, les troupes anglaises qui se trouvaient jusqu'à présent dans les secteurs français où ont lieu les plus terribles combats actuels ont été retirées du front et renvoyées dans leurs premières positions. Cette mesure a été prise sur l'initiative du général Foch.

Les journaux annoncent que le général Gouraud commande l'armée de Champagne. On sait que Gouraud a dirigé en 1915 l'expédition des Dardanelles où il a été gravement blessé par un obus turc. Après sa guérison il s'est rendu au Maroc et a été nommé il y a quelques temps, commandant des troupes de Champagne.

L'INTERVENTION JAPONAISE en Sibérie

Londres, 20 juillet. — On mande de Tokio aux « Central News » :

« Le Conseil des ministres japonais s'est prononcé en faveur d'une intervention en Sibérie. On reconnaît aujourd'hui que la question est entrée dans sa phase définitive à la suite des démarches confidentielles du gouvernement américain. Quelques difficultés semblent encore devoir être vaincues. Il est toutefois incontestable que les progrès des Tchéco-Slovaques ont créé une situation nouvelle. »

***

On mande de Washington que les négociations continuent entre les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la France et le Japon sur le caractère que doit affecter l'intervention japonaise en Russie. On n'est pas encore arrivé à un accord sur cette question.

Nos Informations

ALLEMAGNE

LA NOMINATION DE M. von HINTZE

Berlin, 20 juillet. — « L'Officiel » publie un arrêté relevant de ses fonctions le secrétaire du ministère des Affaires Etrangères, S. M. von Kuhlmann et nommant le ministre d'Allemagne à Christiania, M. von Hintze aux fonctions de secrétaire d'Etat des Affaires étrangères et représentant du Chancelier.

ANGLETERRE

NEGOCIATIONS AVEC LES ETATS-UNIS

Le « Weekly Dispatch » annonce que des négociations ont été entamées entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne au sujet de la conclusion d'une alliance défensive et offensive.

LA NATURALISATION DES ETRANGERS

Londres, 19 juillet. — Au cours des débats qui ont eu lieu à la Chambre des Communes sur la loi de naturalisation et la situation des étrangers en Angleterre, le gouvernement a approuvé les nouvelles dispositions d'après lesquelles aucun sujet de nationalité ennemie ne pourra obtenir la naturalisation anglaise pendant les 5 premières années qui suivront la conclusion de la paix, sauf s'il s'agit de personnes ayant servi dans l'une des armées alliées ou appartenant à une race en opposition avec l'ennemi actuel; la même exception est prévue pour les personnes qui sont nées dans le Royaume-Uni. La loi a été approuvée en troisième lecture.

AUTRICHE

LA REFORME ELECTORALE

Budapest, 20 juillet. — Le projet de loi relatif à la réforme électorale a été adopté par une grande majorité.

BULGARIE

LA CENTRALISATION DES IMPORTATIONS

Sofia, 20 juillet. — Le Conseil des ministres a décidé de créer une commission centrale des achats à effectuer à l'étranger pour le compte du Trésor bulgare.

FINLANDE

LA CANDIDATURE AU TRONE

On mande de Finlande que le ministre de Finlande à Berlin, M. Hjelt a annoncé au Sénat d'Helsingfors que l'empereur Guillaume ne poserait la candidature d'aucun de ses fils au trône finlandais.

FRANCE

LE RENFORCEMENT DE L'ARMEE

Paris, 20 juillet. — M. Abrami a proposé à la Chambre un projet de loi au sujet d'une révision de la classe de 1920.

EXTENSION DES POUVOIRS DU GENERAL FOCH

Le « Petit Journal » annonce que les Alliés ont approuvé la semaine passée que les pouvoirs du général Foch soient étendus à d'autres fronts européens. Les opérations de l'arrière saison pourraient amener déjà l'application d'une nouvelle centralisation du haut commandement des Alliés.

L'ENQUETE AU SUJET DES COMBATS DU CHEMIN DES DAMES

L' « Agence Havas » annonce que M. Clemenceau a fait au Conseil des ministres certaines déclarations au sujet des mesures disciplinaires qui ont été prises à la suite des évènements militaires du 27 mai (bataille du Chemin des Dames). Il a indiqué les moyens qu'il a l'intention d'appliquer pour compléter l'enquête. « Le Matin » dit que le groupe socialiste radical a demandé que la Chambre ne prenne pas de vacances à raison des évènements militaires qui se déroulent actuellement.

L'AFFAIRE MALVY

L' « Agence Havas » annonce que la Haute Cour a fini d'entendre M. Malvy. Celui-ci s'est efforcé de repousser les accusations qui pèsent sur lui et de justifier sa conduite en disant que toutes les mesures qu'il a prises en qualité de ministre de l'Intérieur ont été décidées d'accord avec ses collègues ministériels.

ITALIE

LE GENERAL CADORNA

Paris, 19 juillet. — On mande de Rome au « Petit Journal » :

« Le général Cadorna a écrit à l'ambassadeur de France pour lui retourner les distinctions que le gouvernement français lui a octroyées.

D'autre part, la « Tribuna » demande que les mesures prises contre le général Cadorna par le gouvernement italien soient contrôlées par le Parlement. »

ROUMANIE

LE GOUVERNEMENT DE LA BESSARABIE

Bucarest, 20 juillet. — M. Marghiloman a répondu à une question qui lui a été posée au sujet de la situation en Bessarabie :

« La situation assez critique de la Bessarabie s'est notablement améliorée. Un organisme autonome a réparti des terres entre les paysans. La Chambre a été autorisée à appliquer une réforme agraire. Le gouvernement de Bessarabie est autonome. Il a nommé un Commissaire général. Les agents qui excitaient le peuple contre la Roumanie ont été déportés; tel a été le cas pour les évêques russes de Kichinef, Ackerman et Ismail.

RUSSIE

LA RESIDENCE DES DIPLOMATES ALLIES

Les représentants diplomatiques de l'Entente ont chargé l'ambassadeur des Etats-Unis d'annoncer à la commission des Affaires Etrangères, qu'ils ne désiraient pas établir leur résidence à Moscou, se trouvant plus en sûreté à Vologda et les Allemands menaçant plus directement Moscou.

PROTESTATION CONTRE L'ACTION DES ALLIES A LA COTE DE MOURMAN

Moscou, 20 juillet. — L' « Isvestia » annonce que le Commissariat de l'Extérieur a signalé dans une note au consul général français,la participation du délégué français au traité conclu avec les Soviets de la région de Mourman, la participation de troupes françaises à la marche contre la voie ferrée de Mourman et l'appel du chef de la mission française auprès des troupes tchèques, qui approuve l'action contre-révolutionnaire des Tchèques.

Dans une note semblable au délégué anglais, par contre, le Commissariat a protesté contre le fait que des troupes anglaises débarquées simultanément avec des troupes françaises et serbes, avaient marché vers le sud, que des fonctionnaires du gouvernement des Conseils avaient été fusillés, que les protecteurs russes de la voie ferrée avaient été désarmés, qu'un contrôle avait été introduit pour les postes et télégraphes, et qu'après l'occupation de Kem et de Soroki, sur la route d'Onéga, Sumski et Possad avaient été occupés.

C'était là, sans contestation possible, une prise de possession violente de territoires appartenant à la République des Soviets.

Le Commissariat proteste avec énergie contre cette violence. Il déclare que les troupes des Conseils feront tout pour la libération du domaine russe et signale l'excitation du peuple russe à la suite de l'attentat anglais.

Dans une note au consul-général américain, le Commissariat national exprime son étonnement sur la participation des délégués américains, dont la Russie appréciait si haut l'amitié, au traité conclu avec les Soviets de la région de Mourman, sur la marche des troupes alliées en Russie, et l'espoir que l'Amérique abandonnera la voie des atteintes à l'inviolabilité du territoire russe et aux droits primordiaux, et qu'elle aidera à écarter tout ce qui aboutit à semblables violations.

LE MOUVEMENT TCHECO-SLOVAQUE

Moscou, 20 juillet. — Les journaux annoncent que Birsk a été pris par les Tchèques. Les troupes du Soviet se retirent. La commission des peuples mahométans a décidé de convoquer à Ufa un congrès constituant de la république tartaro-bachkire.

DANS LA REGION DU DON

L'Etat-major des Cosaques du Don annonce que les bolchévistes continuent à avancer dans le nord de la région du Don. Les attaques prononcées près d'Urjupinsk sont restées sans effet. La garde Rouge a occupé dans le district de Phober, les localités de Stanitza, Tefninskaja; dans le district de Ustmedweditskoj, les localités de Lasunowskaja, Skurminskaja, Aidinskaja et Neponskaja.

LE NOUVEAU SYSTEME GOUVERNEMENTAL

Moscou, 20 juillet. — Le dernier congrès panrusse des Soviets a décidé d'organiser le gouvernement et l'administration de la Russie sur des bases absolument nouvelles. Le système administratif russe ne sera plus basé à l'avenir sur les Conseils d'ouvriers et de soldats, mais sur le Soviet des paysans, sur lequel s'appuient le Soviet municipal, puis le Soviet provincial. Les Soviets municipaux et provinciaux enverront des délégués au gouvernement des Soviets. A la tête de tout le système des Soviets se trouvera le Congrès panrusse formé de délégués des Soviets municipaux (un député par 25,000 habitants) et les délégués du Gouvernement des Soviets (un député par 25,000 habitants). Au-dessus du Soviet pan-russe, se trouve la commission exécutive centrale, qui comportera au plus 2,000 députés et se réunira 2 fois par an.

UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

Shang-haï (sans date). — L'Agence Reuter annonce que le général Alexéjef a formé entre Tomsk Nijni et Udinsk, un nouveau gouvernement qui collaborera avec le général Horvat.

NOUVEAU BRUIT DE MEURTRE DU TSAR ?

On mande de Moscou que l'ex-Tsar de Russie aurait été assassiné le 16 juillet à Iékatérinenburg. Les bandes tchéco-slovaques avançant dans cette direction, le gouvernement rouge de l'Oural n'aurait pas voulu permettre que le Tsar tombât en vie entre leurs mains.

***

Moscou, 20 juillet. — L'ex-Tsar a été exécuté le 10 juillet, conformément au jugement du Soviet de l'Oural à Iékatérinenburg.

Le « Bjednoda » donne le texte de l'annonce faite à ce sujet par la volonté du peuple révolutionnaire : Le Tsar sanglant est mort à Iékatérinenburg. Vive la Terreur rouge !

Un décret du 13 juillet déclare que tous les biens de l'ex-Tsar, des ex-Tsarines, Alexandra et Maria et de tous les membres de la famille impériale passent à la république russe.

Le décret prévoit la confiscation de tous les dépôts faits par la famille de l'ex-Tsar dans les Banques russes et étrangères.

LE CHOLERA A PETROGRAD

Le gouvernement finlandais déclare que Petrograd et les environs sont le siège d'une épidémie de choléra; les autorités médicales finlandaises ont été chargées de prendre les mesures nécessaires pour empêcher une propagation de l'épidémie. Les frontières ont été fermées.

A la suite de l'épidémie de choléra qui règne à Petrograd et à Moscou, le gouvernement ukrainien a fermé ses frontières vers la Russie.

LE BILAN RUSSE

L'Agence de Pétrograd établit le calcul suivant :

Le 15 juillet 1918, 45 gouvernements avec 90 millions d'habitants, étaient soumis au pouvoir du gouvernement central des Soviets.

De plus, 20 gouvernements avec 40 millions d'habitants sont occupés par des troupes allemandes et turques ou par des contre-révolutionnaires et ennemis du gouvernement des Soviets.

Ce nombre ne comprend pas les gouvernements qui se sont séparés de la souveraineté de la Russie après le traité de Brest, et possédant ensemble 50 millions d'habitants.

De 20 gouvernements, qui appartiennent politiquement à la Russie, mais qui ne sont pas pour le moment administrés par le gouvernement central des Soviets, 10 ont été pris par les Tchéco-Slovaques et les contre-révolutionnaires.

Huit gouvernements sont occupés par les troupes allemandes, et deux par les Turcs, notamment Erivan et Jélisawetpol.

TURQUIE

LA POLITIQUE INTERIEURE

Constantinople, 20 juillet. — Le Grand-Vizir de Turquie a parlé hier du nouveau programme gouvernemental et déclaré qu'au début de la guerre le gouvernement a dû s'occuper surtout des questions d'ordre militaire.

Le gouvernement cherche maintenant à modifier la situation qui est intervenue dans le pays à la suite des nécessités de l'heure.

La suppression de la censure n'est que la première des réformes que le gouvernement a l'intention d'appliquer. La question de l'alimentation est de première importance; même les succès militaires en dépendent. Aussi le gouvernement a-t-il l'intention d'élaborer un projet de loi confiant la question du ravitaillement à un ministère spécial, qui serait chargé de résoudre toutes les questions relatives au commerce ,au transit, au ravitaillement et à la lutte contre le commerce usuraire.

Le ministère assurerait le ravitaillement de l'armée et des civils.

Les journaux font ressortir qu'il n'a pas été question, durant une séance qui dura trois heures, de politique extérieure, ce qui prouve l'accord complet qui règne à ce sujet.

LE NOUVEAU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Constantinople, 20 juillet. — Le sultan a ratifié la nomination de Dchambola-Bey, aux fonctions de ministre de l'Intérieur.

UKRAINE

LE PROGRAMME DE L'HETMAN

Kiew, 20 juillet. — L'hetman Scoropatski a reçu des délégués de journaux suisses et suédois; il leur a déclaré que les grandes propriétés foncières de l'Ukraine devaient absolument diminuer d'importance sans que le droit de propriété soit cependant aboli. Des organismes administratifs doivent être créés, mais les fonctionnaires instruits sont rares; il ne sera pas possible d'appliquer prochainement le système parlementaire; le gouvernement cherche à créer une armée, mais se heurte malheureusement encore à l'activité déployée par les agents de l'Entente. L'hetman a exprimé le désir d'entrer en relation avec les Etats neutres.

NOUVELLES DIVERSES

LA MORT DU FILS DE M. ROOSEVELT

C'est au cours d'une tentative faite par l'escadre américaine pour forcer le blocus aérien établi par les Allemands à la Marne que M. Quentin Roosevelt a trouvé la mort. Une escadre d'avions allemands qui croisait au-dessus de la Marne fut aperçue dans les environs de Dormans par un groupe de 12 aviateurs américains. Les Allemands se portèrent immédiatement à la rencontre des Américains. Une lutte très vive s'engagea et un Américain se trouva spécialement acharné dans ses attaques. Le combat se termina par un duel entre l'Américain et un avion allemand commandé par le sous-officier Greper. Après une lutte violente, Greper réussit à vaincre un ennemi courageux, mais encore inexpérimenté. Après quelques coups, l'avion américain, qui ne semblait plus être dirigé, commença à tomber, et s'abattit près du village de Chambry, à 10 kilomètres environ au nord de la Marne. L'aviateur américain avait été tué par deux coups à la tête. D'après les papiers trouvés dans son portefeuille, on put identifier le cadavre. Les Allemands ont pris possession de ce qui a été trouvé sur le cadavre et le transmettront aux héritiers du défunt. Les restes mortels du courageux aviateur ont été inhumés près de Chambry; les aviateurs allemands ont rendu à la dépouille les honneurs militaires.

LA GUERRE MARITIME

L'Agence Reuter annonce que le navire transport anglais « Barigan » qui transportait des mutilés australiens vers leur pays, a été coulé le 15 juillet. Il n'y a pas de pertes humaines. Une chaloupe anglaise a été torpillée le 16, elle a coulé. On n'a pu sauver que 12 passagers.

Washington, 20 juillet. — Le département de la navigation annonce que le navire Westover, 5,000 tonnes, a été torpillé le 11 juillet dans les eaux européennes et a coulé, 82 personnes ont été sauvées; 10 autres dont 2 officiers, manquent à l'appel.

Le vapeur « Carpathia » (13,603 tonnes) de la Cunard Line a été torpillé le 17 juillet dans l'Océan Atlantique. Les survivants seront débarqués demain. Le « Carpathia », n'avait à bord ni cargaison, ni passagers, 5 hommes d'équipage ont été tués dans la chambre des machines, par l'explosion de la torpille. Le reste de l'équipage, une cinquantaine d'hommes est monté dans les canots, et a atterri 2 heures plus tard.

A Travers la Ville

Dans la rue

Sur le boulevard. Un camion lourdement chargé de sacs de combustible est au repos. Les deux bœufs blancs attelés à la voiture sont couchés paisiblement et regardent d'un œil placide passer les gens. Voici le conducteur. En bon charbonnier qui se respecte, il a la face congrûment noircie par la poussière de sa marchandise. Il a l'air important, énergique, volontaire. D'un bond le voici sur le siège de son équipage, tel Phébus se préparant à conduire le char du Soleil. Il rassemble les rênes et décoche dans l'air un magistral coup de fouet. Les bœufs se redressent avec un grand bruit de chaînes, l'attelage démarre.

A ce moment précis, une petite dame passe, haut troussée, mise à la dernière mode, avec des mines de petite précieuse pour qui l'asphalte devrait avoir des tapis. Elle s'effarouche au bruit, s'effraie comme un grand moineau, saute de côté, puis s'arrête. Sa colère vainc sa peur. Elle invective le conducteur.

— Dites-donc, vous pourriez faire attention.

Mais lui, dédaigneux et splendide, nonchalamment, laisse tomber de ses lèvres :

— Oh ! là ! là !... poudre de riz !

Et il s'en va, laissant la petite dame ahurie.

PICK.

++

Exposition d'art

Le peintre Théo Clesse — qu'il convient de ne pas confondre avec son frère le paysagiste Louis Clesse — expose quelques-unes de ses œuvres à l'Hôtel du Rouge Cloître, à Auderghem.

++

On modernise

Le contrat liant la Ville de Bruxelles à un entrepreneur de transports funèbres prend fin le 31 juillet. L'Administration communale, étant donné les circonstances actuelles, a décidé de ne pas le renouveler entièrement, décidant de faire désormais assurer le transport des corps à partir de la rue Verbist jusqu'au champ de repos d'Evere, par des voitures des Tramways Bruxellois. Celles-ci stationneront à l'angle de cette rue et de la place Saint-Josse tous les jours, à partir de 7 heures du matin. La voiture spécialement construite peut contenir 8 cercueils. Elle précède une voiture spéciale pour le transport de la famille des défunts. Le trajet de la rue Verbist au cimetière se fera en dix minutes. A l'intérieur de la nécropole des voies spécialement installées permettront de faire arriver les voitures jusqu'aux abords des nouvelles pelouses.

++

Egalité

A de multiples reprises déjà, il nous a été donné de signaler le traitement favorisé de la population rurale, par les Comités provinciaux de ravitaillement. Dans les campagnes, où la majorité des paysans dispose de vivres produits par les terres, les répartitions du Comité National sont les mêmes que dans les villes, et le ravitaillement par les soins des communes est souvent de loin plus conséquent qu'à Bruxelles. C'est ainsi qu'actuellement on procède, dans tous les villages du sud de Bruxelles, à une seconde répartition de pommes de terre. Le rationnement est fixé à 5 kilos par tête, au prix de 1 fr. 75. Nous aussi, Bruxellois, avons participé à deux répartitions dont l'import total s'élève à beaucoup moins. On annonce, il est vrai, des répartitions plus abondantes pour cette semaine. N'importe, elles n'atteindront jamais les 5 kilos de messieurs les paysans.

Ceux-ci, ayant assez de pommes de terre, peuvent tout à leur aise fabriquer les petits pains d'un kilogramme qu'ils viennent vendre à Bruxelles 10 et 12 francs l'un.

++

A Saint-Gilles

Le Comité local de Secours et d'alimentation fait connaître aux intéressés que le stock d'objets d'habillement mis à la disposition du Comité local de St-Gilles étant épuisé, il ne sera plus donné suite aux demandes parvenues après le 15 juillet 1918.

++

Charité

C'est samedi prochain 27 juillet qu'aura lieu au Royal Rinking, 587, chaussée de Waterloo, le grand Longchamp fleuri organisé au profit du « Foyer des Orphelins ». De nombreux et beaux prix seront décernés aux chars et groupes les mieux fleuris. L'entrée est fixée au prix uniforme de 1 fr. 25.

Le Rinking prend les inscriptions et fournit tous les renseignements lui demandés.

++

Ravitaillement

Le sucre supplémentaire à Etterbeek. — Les nouvelles inscriptions pour la distribution des rations de sucre supplémentaires en août prochain seront reçues à partir d'aujourd'hui 22 juillet.

La liste des demandes de visites médicales, à domicile, sera clôturée le 10 août, la liste ordinaire le 25 août.

La distribution aura lieu le 17 août.

Désormais les inscriptions, de même que les ventes se feront au bureau du cadastre (Hôtel communal).

FAITS-DIVERS

LE DANGER NOCTURNE. — Mlle Jeanne Louel, demeurant 29, rue des Coteaux, ayant travaillé tard en Ville, remontait la nuit dernière pédestrement le boulevard Botanique. A hauteur de la rue de Schaarbeek, elle fut brusquement attaquée par un individu de 23 à 30 ans, un solide gaillard qui la saisit à la gorge, lui arracha une aumônière en or d'une valeur de 2500 francs contenant environ 200 francs et prit ensuite la fuite par la rue de Schaarbeek. Lorsque Mlle Louel revint de son émotion, son agresseur avait disparu ! Elle a porté plainte entre les mains de M. l'officier de police Devriendt, de St-Josse-ten-Noode.

L'AMOUR BRUTAL. — Mlle Blanche Vander D..., avenue Voltaire était poursuivie depuis quelque temps par un certain Louis B..., employé, demeurant chaussée de Haecht. Elle avait repoussé toutes les avances faites par le jeune homme. Hier, ce dernier, exaspéré par la résistance de la jeune fille, attendit cette dernière à la sortie de son atelier, se jetant sur elle, il l'a brutalisée d'une odieuse façon, la traînant à terre et la rouant de coups. Mlle Vander D..., secourue par des passants indignés, a reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine. Elle a été ensuite reconduite à son domicile où elle subira une longue incapacité de travail. B..., a été arrêté.

IMPRUDENCE DE POCHARD. — Louis V... demeurant rue Josaphat, avait par trop fêté Bacchus hier soir... Voulant rentrer chez lui, il sauta sur un tram en marche porte de Schaarbeek, prit mal son élan et fut projeté sur la voie publique. Notre homme, grièvement blessé à la tête, a été transporté à l'hôpital par les soins de la police de St-Josse-ten-Noode. Son état est relativement grave.

L'AUDACE DES VOLEURS ne connaît plus de bornes ! Un nouveau vol important vient de se commettre en plein centre de la ville. Des malfaiteurs se sont laissés glisser par le soupirail de la cave à charbon dans la maison occupée boulevard du Nord, 90-92 par M. Chame, négociant. Ils ont enlevé pour une cinquantaine de milliers de francs de cigares, cigarettes, savon, allumettes, etc. Leur coup fait, ils ont tranquillement ouvert de l'intérieur la porte du magasin, sorti les marchandises, chargé celles-ci sur un chariot... Personne n'a été ému par tout ce manège !...

NOS TRAMWAYS. — Sur le tram 29, rue de la Loi, un pick-pocket a enlevé la montre et la chaîne en or de M. Charles Kramer, de passage à Bruxelles où il loge à l'Hôtel Cosmopolite. Sur le 72, on a volé à Mme Van Hamme, de la rue du Noyer, un porte-carte en toile cirée renfermant 800 francs. A l'embarcadère du tram vicinal place Rouppe, on a subtilisé le portefeuille de M. Fernand Bruyère, fermier à Genly, avec une somme de 1200 francs.

CHRONIQUE DES VOLS. — Dans la cantine des « Petites Abeilles » place du Marché, 19, on a volé 60 kilos de phosphatine, 50 kilos de cacao, 10 kilos de farine blanche 28 kilos de sucre rangé, etc., ainsi que 20 tabliers en toile blanche. On a cambriolé chez Mme Madeleine Smeesters, rue des Dominicains, M. Pardoin-Adam, rentier, rue Pierre Decoster, à Forest, M. Detroy, (actuellement en France) avenue Jean Volders, à S-Gilles, Georges Segaert, rue du Progrès, Bernard Roszdoz, avenue de la Reine, Marie Van Camp, hôtelière, rue du Progrès, Pirson, bijoutier, place de la Reine où les malfaiteurs ont brisé la glace de la devanture pour enlever tout ce qui se trouvait à l'étalage, Mme Duchesne, avenue Jeanne, à Ixelles, dans un baraquement en bois appartenant à la commune d'Ixelles et sis près de l'étang supérieur du bas-Ixelles où l'on a enlevé des sacs de criblure de graine servant de nourriture aux canards de l'étang, etc., etc.

Au Pays de Liége

Conservatoire Royal de Liége

Concours de solfège. — Résultats : 1er prix à l'unanimité et distinction, MM. Raymond Lebrun, Roger Pascal et René Rossius; 1er prix à l'unanimité, MM. Edouard Donneux, François Kerckx, Joseph Desmond, Désiré Dubois, Jean Delhez, Hubert Mélen, Michel Donnay, René Dufour, Jean Houard, Pierre Pfeiffer, Paul Thissen, Raymond Yvaye; 1er prix par 4 voix, MM. Maurice Turquin, Jules Simon, Albert Courtoy, Pierre Wasseige, Albert Gerday, Maurice Bellery, Edgard Thessen, Victor Martin, Jules Debock, Joseph Uvergaits, Emile Massart, Léon Paulus, François Dumont, Guillaume Tummers; 1er prix par 3 voix, MM. François Herd, Louis Beaudouin, Maurice Vandelooy, Joseph Geurde, Joseph Lamborty, Hermann Chody, Alphonse Cox, Gilbert Goosse, Pierre Josch; 2e prix à l'unanimité, M. Julien Brochard; 2e prix par 4 voix, MM. Edmond Boca, Pierre Doseray, Albert Bouillon, Henri Vandeweyer, Fernand Godinne et Jean Wolt; 1er accessit à l'unanimité, MM. Auguste Demas et Paul Waleffe; 1er accessit par 4 voix, MM. Victor Lenaerts, Maurice Thibeaut, Dieudonné Prenten, Mathieu Quitin, André Fabry et Georges Depas; 1er accessit par 3 voix, MM. Léopold Penninx et Joseph Eeckmann; 2e accessit à l'unanimité, M. Albert Cramay; 2e accessit par 4 voix, M. Fr. Monthieux.

Terrible accident de tram

Un jeune homme d'environ 15 ans voulut sauter sur le tram de Liége-Seraing, rue du Val-Benoit, en face du Château Hauzeur. Il tomba si malheureusement qu'il eut la jambe droite broyée. Son état est très grave et son transfert à l'hôpital a été ordonné. Il y a quelques semaines, le père de la victime eut un accident semblable.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation le nommé P... Léonard, ouvrier d'usine, qui avait été surpris au moment où il volait un mouton appartenant à W... Léon, maraîcher, rue Comhaire, 146.

Tentative de vol avec violence

Des individus se sont introduits dans la demeure de Mme R..., épouse P..., rue de la Commune. Surpris par Mme P..., ils se livrèrent sur elle à des voies de faits, mais aux cris poussés par la victime, ils s'enfuirent sans rien pouvoir emporter. Leur signalement est connu. Une enquête est ouverte.

Un vol qui compte

Les nommés M... Antoine, 23 ans, et sa concubine N... Marie, 31 ans, ont été mis en prévention pour vol d'une somme de 4,500 mark au préjudice de G... Armand, de Verviers. A la suite d'une perquisition faite à leur domicile, on a retrouvé la somme de 3,700 mark. Ils ont été mis à la disposition de la justice.

Les vols

On a volé : à l'aide d'escalade dans une remise de la rue de l'Agneau, une cuvelle de sirop valant 1,200 fr. Ont été mis en prévention : du chef de bris de clôture, les nommés H... Alphonse, rue Pierreuse, et C... Alphonsine, même adresse. Le nommé S... Fernand, pour vol de beurre et de casseroles, au préjudice de son patron D..., quai sur-Meuse.

ANGLEUR

Boulanger

A la suite d'une décision du Comité local d'Alimentation, le sieur Cochoul, rue Renory, a été inscrit sur la liste des boulangers agréés de la commune. Les habitants désirant prendre leur pain chez ce boulanger, doivent se rendre au bureau, 42, rue du Val-Benoît, munis de toutes leurs cartes de pain.

Les vols

A la suite d'un vol de courroies commis aux Aciéries d'Angleur, une perquisition fut opérée chez le sieur P..., rue de Renory. Cette enquête amena la découverte d'une grande quantité de cuir, d'huile, de pétrole et de cuivre. Ces marchandises, évaluées à plusieurs milliers de francs, provenant de vols, le sieur P... a été arrêté.

— Vendredi matin, lorsqu'il se rendit à son écurie, le nommé M... fut surpris de voir son cheval attelé au cabriolet. Des voleurs avaient chargé deux veaux, et l'avoine du cheval et se disposaient à décamper, quand ils furent dérangés dans leurs occupations. A la suite d'une enquête, des traces de cinq personnes ont été recueillies dans les jardins adjacents.

HUY

Faits et méfaits

Des passants apercevaient sur la berge de la route de Bas-Oha, M. Jules David, garde-champêtre de cette commune, couché dans l'herbe. Il était mort d'une congestion cérébrale.

— Le Comité de Secours vient d'organiser d'une manière parfaite l'approvisionnement des légumes. Un nouveau magasin est ouvert rue de Namur. Le service des achats sera assuré régulièrement. Ainsi, la population pourra se procurer à bon compte des légumes frais en attendant l'arrivée des légumes de Malines.

VERVIERS

Les Concours du Conservatoire

Musique de chambre. — Devant un public nombreux et choisi, ce concours s'est déroulé, intéressant, quoique sans grand relief. En voici le résultat : Pianistes, 1er prix Mlles Gonay Alphonsine-Delfortrie Louise (avec distinction), Litt Bertha; Violonistes, 1er prix, distinct. Moulan Edmée, Leclercq Raymond; Violoncellistes, 1er prix, Mlles Goffin Jeanne, Leroux Nelly; Altistes : Henrion Alexandre, 1er accessit.

Ensemble : Mlle Moulan Edmée, médaille en argent à l'unanimité, Mlle Goffin Jeanne, médaille en argent par 4 voix, Mlle Leroux Nelly, 1er prix par 4 voix, Mlle Delfortrie Louise, 1er prix, par 3 voix, Mlle Litt Bertha, M. Leclercq Raymond, 1er prix par 3 voix, Mlle Jonay Alphonsine, 2e prix à l'unanimité avec distinct. par 4 voix, M. Henrion Alexandre, 2me prix par 3 voix.

Le jury était composé de : M. Ch. Centner, président, de MM. Ch. Radoux, L. Charlier et J. Gaillard, professeurs au Conservatoire Royal de Liège et de M. Corbusier, violoncelliste.

L'orage

Un orage d'une violence peu ordinaire s'est abattu sur notre région la nuit de mercredi à jeudi. La foudre est tombée en plusieurs endroits et a dû faire des ravages. On nous signale jusqu'à présent quelques dégâts aux cultures des environs; à Mougombroux, chez le fermier Andrès, une vache a été foudroyée.

La ration de 70 gr. de pain

D'après les nouvelles dispositions réglant l'attribution de la ration supplémentaire de pain, tous les ménages dont les ressources ne sont pas supérieures à 1,800 fr. par an et par tête, pourront être admis au bénéfice de la ration. Les nouvelles cartes seront délivrées du 27 au 31 courant.

La Vie en Province

ANVERS

Le ravitaillement et le transport

En vue d'assurer les transports de vivres, de Rotterdam vers leurs destinations, dans les provinces belges et le Nord de la France, il a été créé à Anvers un service d'armement. Celui-ci, au milieu des plus grandes difficultés est parvenu à réunir une flottille nombreuse de remorqueurs et d'allèges, mais ses moyens et son outillage sont limités et les circonstances ne permettent pas de les augmenter.

Cependant, malgré de vives et pressantes recommandations, de toujours décharger les allèges avec célérité, les retards dans ces opérations vont s'accroissant de mois en mois. Une enquête toute récente vient de faire découvrir la cause du mal : un grand nombre de Comités locaux ont pris l'habitude de considérer les allèges comme des magasins dont ils peuvent user comme bon leur semble.

Afin de ne pas se donner la peine d'augmenter leurs équipes de débardeurs, ou d'accroître la capacité et le nombre de leurs dépôts, ils laissent les allèges à quai aussi longtemps que la marchandise n'est pas distribuée au public. C'est là un abus très préjudiciable au bon fonctionnement du service de ravitaillement général. Des instructions formelles viennent d'être lancées à tous les comités intéressés, non seulement pour empêcher la prolongation d'utilisation des allèges, mais encore pour restreindre le délai au minimum possible.

Cette économie de temps est d'autant plus nécessaire, que dans un temps assez rapproché, la quantité de produits exotiques, destinés au ravitaillement du pays, sera considérablement augmentée à l'arrivée à Rotterdam.

SPORTS

JEU DE BALLE

Bruxelles contre Province

En vue des grandes luttes qui mettront en présence les dix plus forts joueurs actuels de province et les dix meilleurs joueurs de Bruxelles, mercredi 24 et jeudi 25 juillet, au ballodrome de la place Ste-Croix, les joueurs suivants ont été sélectionnés :

Bruxelles : Chefs : Sylva Brébart (Cureghem), H. Cantigneau (Ixelles); joueurs effectifs : Vandenbroeck, Lemaître, Poesseniers, Florent Van Nieuwenhuyse, Delalieux, Paternoster, Steen et Jacmin; joueurs suppléants : Geysesens, Delaunoy, Lambrechts et Gombeer.

Province : Chefs : Jules Demeuldre, Victor Biermant; joueurs effectifs : L. Brisart, F. Libert, Trémiseaux (ou Omer Jean), G. Michaux, Meyskens, Ch. Verbeke, Arthur Delhaile et Nève; joueur suppléant: Gilbert.

Les équipes ne seront formées entre ces joueurs que le jour de la rencontre. Dès à présent, les hommes nommés sont priés de soigner pour l'équipement qui devra être impeccable pour ces deux grandes journées ballantes qui seront l'apothéose du sport populaire pour cette saison d'été.

Les luttes annoncées

Aujourd'hui lundi, seconde journée de luttes au Parvis St-Roch, entre le Sablon, Ixelles et Cureghem.

SPORT CANIN

Aujourd'hui, courses de lévriers :
A 11 h., au Kynodrome du Cinquantenaire.
A 4 h., au Kynodrome de Forest.
A 4 h., au Grand Kynodrome de Jette (Dar.).
A 4 h., au Kynodrome du Cinquantenaire. (4086)

JURISPRUDENCE

Taxe sur les sociétés par actions

Bénéfice imposable

La Cour de cassation a eu à examiner le point de savoir si, est soumis à la taxe sur les revenus et bénéfices des sociétés par actions, l'intérêt payé, conformément aux statuts sociaux, aux actionnaires ayant, en vertu des dits statuts, libéré anticipativement et volontairement leurs actions?

Les art. 1 et 3 de la loi du 1er septembre 1913, dit l'arrêté prononcé, énumèrent d'une façon limitative les éléments soumis à taxation et n'imposent les dettes contractées par les sociétés que sous la seule forme des obligations émises par elles.

L'art. 3, § 1er, litt. a), de la loi prérappelée, déclare passibles de la taxe, notamment les dividendes, intérêts, parts d'intérêts et tous autres profits attribués aux actionnaires, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit; aux termes de l'exposé des motifs, les profits sont imposés « sans distinction quant à leur dénomination, leur caractère ou leur origine »; le législateur a visé d'une manière générale les revenus ou bénéfices « que les possesseurs du capital retirent du concours que celui-ci apporte à la production ».

BOITE AUX LETTRES

Opposition

V. D. — Seule une opposition signifiée par exploit d'huissier doit être respectée; une lettre d'avocat ou d'huissier contenant une opposition n'aurait aucune valeur, et il pourrait y être passé outre. — Merci de votre obole.

Au Théâtre

MOLIERE : La Comtesse Sarah

La pièce de M. Georges Ohnet avait obtenu, voici quelques mois, un tel succès, qu'il était tout naturel que la direction songeât à remettre la pièce à l'affiche. La « Comtesse Sarah » n'a pas obtenu moins de succès cette fois. La pièce est du reste mise à la scène par M. Henriquet, avec ce goût parfait que nous connaissons, et jouée par Mlle Clervanne, artiste aimée entre toutes, par M. Robert Collier, toujours sympathique, par M. Daix et M. Georges Liesse, comédiens au métier sûr. Citons encore Mmes Madeleine, Walter, MM. Rosy et Vavros. Il y avait une chambrée complète. Les applaudissements n'ont pas manqué. La « Comtesse Sarah » fera, incontestablement, les beaux soirs du Molière pendant des soirs nombreux.

***

VAUDEVILLE : Coralie et Cie

Cette pièce célèbre est passée au nombre des chefs-d'œuvre du genre. C'est du rire comprimé, si l'on peut dire, et tous ceux qui ont bon caractère doivent voir et revoir « Coralie et Cie ». Quant aux grincheux, il y a un intérêt public à les mener au Vaudeville, même de force, afin de faire disparaître à jamais ces calamiteux personnages en les transformant par une cure de joie bon enfant.

Comme toujours, la troupe du Vaudeville se surpasse et le succès le plus vif la récompense de ses efforts. Quel entrain ! Quel mouvement. Ah ! on ne s'ennuyait pas, chez Coralie et Cie !

M. Darman (Jules Dufauret) mène allègrement toute cette hilarante histoire. La scène du placard, si amusante, a été jouée par lui d'une façon tout-à-fait supérieure. Mme Charmal est une Coralie fantaisiste à souhait. Mme Daveny (Clémence) brûle les planches avec conviction et montre des attraits fort plaisants à voir, ma foi ! Mmes Willy, Berger, ont toutes un entrain peu ordinaire.

M. Roels joue Etienne, l'ineffable mari de Coralie. Il mérite des félicitations spéciales, car il compose ce personnage loufoque avec une fantaisie et un doigté remarquables. C'est du haut comique et du meilleur. MM. Bertal (Glapissard) est amusant comme à son habitude; Nélès, Bréval, Santerre, Tonniet, méritent de figurer au palmarès triomphal de « Coralie et Cie »... Un bon point également à M. Tonniet pour sa mise en scène.

Disons pour terminer — les critiques aiment le confort — que, malgré la chaleur estivale, il fait très frais dans la salle du Vaudeville.

***

BONBONNIERE : Le Bonheur sous la Main

Il y a six ans, au lendemain de la création de la comédie de M. Paul Gavault, sur la scène du Théâtre des Galeries, j'écrivais ceci : « Cette comédie, où le rire fuse à chaque réplique, nous donne comme morale — puisqu'il en faut trouver une — qu'il faut savoir se contenter, pour vivre heureux, de quelques illusions qu'on ne doit pas trop chercher à voir réalisées. » C'est à quoi en arrive le vieux marquis de Saint-Renaud, un vieux marcheur endurci, qui, trompé par la même Tison, petite figurante d'un quelconque music-hall, passe son temps à se raccommoder avec elle. La chose se complique de ce que sa fille, voulant se mêler de faire le bonheur de son père oblige ses fiancés successifs à prêter la main à ces raccommodages. Tout cela ne va pas sans joie pour les spectateurs. On connaît la manière brillante, toute en mots, en paradoxes, en scènes habilement menées et drôles, de l'habile auteur de la « Petite Chocolatière »; « Le Bonheur sous la Main » est une pièce amusante qui doit plaire et plaira. Cependant, c'est une pièce écrite pour un acteur déterminé. On a donc beaucoup ri au soir de la première, mais puisqu'il faut être juste et rendre à César ce qui lui revient, je dois ajouter que l'on a ri surtout lorsque M. Max Daerly est en scène.

Il serait injuste, évidemment, de comparer à celui que l'on a surnommé le premier comique de France, M. Strack; l'excellent artiste de la Bonbonnière s'est dépensé sans compter, il a été personnel et drôle au possible, et ce n'est pas sa faute si l'œuvre nous a paru moins gaie que lors de sa création. Mlle Rose Deny fut délicieuse ,et Mme Myrotte Delpy joua d'agréable façon. Il convient de citer encore M. Mylo, M. Mallé, très bien dans l'emploi d'amoureux comique, M. Schouten, Mmes Sauvage, Lily Verner et Rosy Hardel.

Charles DESBONNETS.

AVIS, AFFICHES ET ARRETÉS ALLEMANDS

ARRETÉ

concernant les mesures préventives contre les maladies contagieuses dans le « Gouvernement von Brüssel und Brabant » (Gouvernement de Bruxelles et de Brabant).

L'arrêté IVb 4886.16 du 12 septembre 1916, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

1. Chaque cas de maladie et chaque décès dus aux causes suivantes doivent être déclarés dans les huit heures, à partir de l'instant où le cas est connu, au bourgmestre compétent, soit pour le lieu où se trouve le malade, soit pour l'endroit où le décès s'est produit :

Lèpre (cas certains ou suspects), morsure provenant d'un animal atteint ou suspect de rage, choléra asiatique (cas certains ou suspects), diphtérie, typhus pétéchial (cas certains ou suspects), empoisonnement dû à la consommation de viandes, poissons ou saucissons impropres à l'alimentation, fièvre jaune (cas certains ou suspects), méningite cérébro-spinale, granulose ou trachome, sang-de-rate (charbon bactéridien), peste bubonique (cas certains ou suspects), variole (cas certains ou suspects), morve, fièvre récurrente, dysenterie contagieuse, fièvre scarlatine, rage, trichinose, typhus et fièvre typhoïde (cas certains ou suspects).

Si le malade change de résidence, on devra en prévenir immédiatement le bourgmestre de la commune qu'il quitte et celui de la commune où il se rend.

2. Sont tenus de faire la déclaration susmentionnée :

a) Le médecin traitant;

b) Si on n'a pas recours à un médecin, le chef du ménage dans lequel la maladie ou le décès se produit;

c) Les directeurs des hôpitaux, y compris les établissements privés.

3. La déclaration doit se faire par écrit à l'aide de bulletins « ad hoc » fournis gratuitement et sur demande par les bourgmestres aux médecins, aux chefs de ménage et aux hôpitaux. Toute déclaration dûment remplie doit être transmise le plus vite possible, comme envoi urgent, par le bourgmestre au « Kreischef » (Chef d'arrondissement) compétent ou, dans l'agglomération bruxelloise, au « Kommandant » (Commandant), qui me les fera parvenir aussitôt après en avoir pris connaissance.

Si la déclaration porte sur un cas certain ou suspect de choléra, peste ou variole, le bourgmestre et le « Kreischef » devront, si possible, faire leur déclaration par télégramme. La déclaration écrite devra être transmise immédiatement après.

4. Les bourgmestres sont tenus de faire appliquer sans délai les mesures nécessaires pour éviter la propagation des maladies. Dans des cas spéciaux, je me réserve d'ordonner des mesures destinées à compléter celles résultant du présent arrêté, au besoin après enquête faite sur les lieux par le « Gouvernementsarzt » (médecin du Gouvernement). Ce fonctionnaire a le droit d'ordonner des mesures provisoires sans commination de peine. Les « Kreischefs » et le « Kommandant » de l'agglomération bruxelloise ont également ce droit.

5. Tout bourgmestre, médecin, chef de ménage ou directeur d'hôpital qui n'aura pas fait les déclarations requises ou quiconque aura enfreint les mesures préventives prises en vertu du présent arrêté, notamment celles prévues au chiffre 4, sera puni d'une amende pouvant atteindre 10,000 marcs ou d'une peine d'emprisonnement de 5 ans au plus. Les deux peines pourront aussi être cumulées. Les tribunaux et commandants militaires allemands connaîtront des infractions au présent arrêté.

Bruxelles, le 1er juillet 1918.

Der Gouverneur,
HURT,
Generalleutnant.

AVIS

L'attention du public est, de nouveau, attirée sur les dispositions suivantes de l'arrêté du 22 septembre 1917 (Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé, p. 4468), réglant le trafic des glands, des marrons sauvages et des faînes :

Art. 1er. — Dans le territoire du Gouvernement général, le transport par chemin de fer, par bateau ou par voiture des glands, des marrons sauvages et des faînes de toute espèce, n'est permis que s'il fait l'objet d'une autorisation spéciale.

L'autorisation en question sera donnée par la « Obstzentrale » (Bureau central des fruits), à Bruxelles. Les dispositions complémentaires seront prises par les « Verwaltungschefs » (Chefs de l'administration civile) de la Flandre et de la Wallonie.

Art. 2. — L'utilisation professionnelle ou industrielle des fruits désignés à l'art. 1er est interdite, de même que l'achat, la vente et le transport des produits en provenant et fabriqués illicitement. Par utilisation, il faut entendre le séchage, la torréfaction, la mouture et le concassage.

Les « Verwaltungschefs » de la Flandre et de la Wallonie peuvent consentir des exceptions.

Art. 3. — Les « Verwaltungschefs » de la Flandre et de la Wallonie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté ainsi qu'aux ordres donnés en vue de son exécution, seront punies, soit d'un emprisonnement de police ou d'un an au plus d'emprisonnement correctionnel, soit d'une amende pouvant atteindre 10,000 marcs; on pourra aussi réunir les deux peines et prononcer la confiscation des marchandises, ainsi que des moyens de transport.

La peine minimum sera déterminée d'après l'arrêté du 28 juillet 1917 (Bulletin officiel des lois et arrêtés, page 4306).

Art. 5. — Les tribunaux et commandants militaires connaîtront des dites infractions.

Der Generalgouverneur in Belgien,
Freiherr von FALKENHAUSEN,
Generaloberst.

Il est bien entendu que le présent arrêté ne s'applique pas aux marrons comestibles (châtaignes).

Bruxelles, le 20 juin 1918.

Der Verwaltungschef für Flandern,
In Vertretung,
von ACHENBACH.

***

Belges tués et blessés par des bombes lancées par des aviateurs alliés :

Bruges. — Raid d'aviateurs anglais, le 7 juillet 1918 : a) Tué : Hubrecht Léon, 60 ans (3 fils à l'armée belge). — b) Blessés : Peire François, 63 ans (1 fils à l'armée belge); Peire Alexandre, 35 ans (1 frère et 1 beau-frère à l'armée belge); Cross Léon, 39 ans; Boyceène Camille, 46 ans; Caura Urbaine, 23 ans.

Informations Financières

SOCIETE INDUSTRIELLE ET ELECTRIQUE DE TENERIFFE

Nous sommes acheteurs en oblig. 5 p. c. à 491.50.

SUCRIERE EUROPEENNE ET COLONIALE

Une assemblée générale extraordinaire de cette société, comme on a pu le voir par l'avis de convocation publié dans ces colonnes, se réunira le 3 août prochain. Il ne nous paraît pas dénué d'intérêt de rappeler, à cette occasion, la situation de cette compagnie, de façon à mettre chacun à même de pouvoir juger de sa valeur.

Son capital est de 3 1/2 millions de francs, en 35,000 actions de capital de 100 francs; il a été créé, en outre, 25,000 parts de fondateur sans désignation de valeur nominale.

Pour la répartition des bénéfices, il est prévu un premier dividende de 5 p. c. aux actions de capital, puis, après tantièmes, le partage du superdividende par moitié aux actions et aux parts. Il en résulte que tout franc de superdividende à l'action correspond à fr. 1.40 pour la part.

L'actif de la Sucrière Européenne consiste principalement en un portefeuille et un domaine dans le Mayumbe.

Le portefeuille renferme, en dehors de différents titres que l'on peut évaluer à 25,000 francs en bloc, 23,778 actions de capital Sucreries Saint-Jean à Porto-Rico.

Il est à remarquer à ce sujet que le dernier bilan connu de l'Européenne (31 décembre 1913), les actions Saint-Jean étant évaluées à moins de 25 francs pièce, clôturait par une perte de 760,029 fr. 85.

Or, si l'on applique à ces mêmes actions leur valeur nominale de 100 francs, alors que les cours actuellement pratiqués de 105 à 110 peuvent être considérés comme très dépréciés, et toutes autres choses demeurant en état, ce qui est un minimum de suppositions favorables, ce n'est plus une perte qui apparaît au bilan, mais un bénéfice se chiffrant par 1,020,939 fr. 87.

Nous disons qu'en supposant toutes choses demeurées en état, nous faisons un minimum de suppositions favorables. On l'admettra, si l'on veut bien considérer, entre autres choses, qu'au bilan de 1913 le poste Caisse et Banque ne comportait que 4,800 francs et qu'à présent il existe 287,000 francs de liquidités, rien qu'en Belgique seulement, et abstraction faite de tout ce qu'a pu donner au Congo l'exploitation depuis août 1914.

De ce côté donc, on peut affirmer que la situation est devenue très bonne.

Mais le portefeuille n'est, en somme, qu'une part infime de l'avoir social.

L'atout principal de l'Européenne, c'est son domaine. Si la société, pendant longtemps, ne s'est occupée que de la gérance de son portefeuille et de l'établissement de 300 ou 400 hectares de cultures, c'est que la question de l'exploitation forestière de son domaine n'était pas mûre encore.

Actuellement, il n'en est plus ainsi : la raréfaction des bois produite par la guerre fait du domaine de l'Européenne une mine inépuisable qui, par sa richesse, est appelée à donner les profits les plus considérables.

Les chiffres, cités à la dernière assemblée générale et confirmés officiellement, ouvrent, en effet, aux porteurs de titres Européenne, des perspectives telles qu'il eût semblé naguère téméraire de les envisager.

La situation de cette entreprise en temps normal serait devenue fort belle certainement; elle devient splendide de par le fait de la guerre qui a créé des circonstances toutes spéciales dont l'Européenne profitera très largement.

Nous reviendrons prochainement sur les résultats que pourra fournir la Sucrière Européenne et Coloniale, en même temps que nous examinerons en détail les formidables quantités de produits de tous genres que son domaine est susceptible de lui donner.

Salle des Ventes par Notaires DE BRUXELLES

RUE DU FOSSÉ-AUX-LOUPS, 38

HORAIRE

Mardi 22 juillet

1. — A 2 h. 45. — Notaires BILAUT et ECTORS : Maison, rue Léopold, 16, à Jette-St-Pierre (Miroir), avec entrée charretière, cont. 80 cent.

2. — A 2 h. 50. — Notaire GHEUDE : Adj. déf. Maison d'habitation, à Forest, avenue De Naeyer, 37, cont. 2 a. 6 cent., portée à 7,000 fr.

3. — A 3 h. — Notaire INGEVELT : Adj. déf. grande propriété, à Schaarbeek, rue du Corbeau, 21-25, usage de café et salle de Cinéma, cont. 7 a. environ.

4. — A 3 h. 05. — Notaires DUBOST et ROSSEEUX, de Tirlemont : Adj. déf. Maison de rentier, à St-Josse-ten-Noode, rue Potagère, 118, cont. 1 a. 5 cent., à paumer à 15,000 fr.

5. — A 3 h. 15. — Notaires VERGOTE et CHARLOT, de Jodoigne : Adj. déf. Maison de commerce, à Saint-Gilles, rue du Métal, 7.

6. — A 3 h. 20. — Notaire JACOBS : Deux maisons, rue des Tisserands, 16-18.

7. — A 3 h. 30. — Notaires HONNORE et EVERAERT : Maison, rue des Artistes, 25, à Laeken.

8. — A 3 h. 40. — Notaire GERARD : Grand immeuble de rapport, à Cureghem Anderlecht, rue Bara, 121, fac. 8 m., cont. 4 a. 80 c.

9. — A 3 h. 50. — Notaire MORREN : Adj. déf. Maison de rentier, avec jardin, 32, square Marie-Louise, à Bruxelles, cont. 2 a. 11 cent., portée à 52,000 francs.

10. — A 4 h. — Notaires LAMAL et GROENSTEEN, Terre à Schaarbeek.

11. — A 4 h. 05. — Notaire VAN BENEDEN : Adj. déf. Maison et jardin, rue Van Dyck, 15, à Schaarbeek, cont. 1 a. 44 cent., fac. 8 m. 90, paumée à 6,500 fr.

12. — A 4 h. 10. — Adj. déf. Sept maisons de rentier, à Schaarbeek, rue Camille Simoens, 4, 8, 20, 24, 32, 9 et 21, cont. resp. 73 c., 85 c., 92 c., 1 a. 01 c., 1 a. 11 c., 63 c., 1 a. 3 7c., fac. 5 m. 50 environ.

13. — A 4 h. 30. — Notaires CORDEMANS et GOOSSENS : Adj. déf. Propriété de rapport, rue des Vers, 19 et 21, à Bruxelles, cont. 1 a. 7 c., portée à 23,000 francs. — Deux maisons, rue de l'Arrosoir, 4 et 5, cont. 92 c., portée à 21,000 fr.

Mercredi 24 juillet

1. — A 12 h. — Notaire HAP: Adj. déf. 28 lots de terres à Assche.

2. — A 3 h. — Notaire DE DONCKER: Adj. déf. Maison, rue de la Reinette, 13, à Bruxelles, paumée à 20,000 francs.

3. — A 3 h. 10. — Notaire BILAUT: Adj. déf. Maison, à Schaarbeek, rue de Cologne, 74, cont. 1 a. 33 c., à paumer à 15,000 fr.

4. — A 3 h. 20. — Adj. déf. Maison, à Laeken, rue des Rosiers, 13 (Parvis St-Roch), cont. 55 c., à paumer à 7,500 fr. — Maison de rentier, à Jette-St-Pierre, rue Léopold, 12, cont. 2 a. 16 c., à paumer à 8,000 fr.

5. — A 3 h. 30. — Notaire CLAVAREAU : Trois maisons de commerce, à Bruxelles, rue Plétinckx, 54-56, 47 et 49, 51-53. — Deux maisons de rentier, rue des Minimes, 40, à Bruxelles, et rue d'Irlande, 74, à St-Gilles.

6. — A 3 h. 40. — Notaire DE BRABANT : Adj. déf. Terrains à bâtir, au Centre de Boitsfort, rue Middelburg et rue Philippe Dewolfs, cont. 22 a. 23 c., en 9 lots.

7. — A 4 h. — Notaire DAMIENS : Six lots de prairie et terre, à Lembecq et Dilbeek.

8. — A 4 h. 30. — Notaire GROENSTEEN : Adj. déf. Maison de commerce ou de rentier, rue Macs, 5, cont. 63 c. — 4 hect. 63 a. de terres, chaussée de la Grande-Espinette, à Rhode-Saint-Genèse, convenant pour villas. — Terre à Hoeylaert, cont. 66 a. 1 c.

Jeudi 25 juillet

A 2 h. 1/2. — Notaires JACOBS et SCHEYVEN : 6 4lots de terres, à Lombeek.

Ventes par Notaires

Etude du notaire ECTORS, à Bruxelles rue du Marais, 55

En la Salle des Ventes par Notaires, adjudication par le notaire PETRE, résidant à Saint-Gilles, à l'intervention du dit notaire ECTORS, le mardi 30 juillet 1918, de :

COMMUNE D'ETTERBEEK

QUATRE JOLIES MAISONS DE RENTIER

avec jardin et une propriété avec écurie, hangar et jardin, rue du Cornet, 111, 109, 107 et 105, et une

JOLIE MAISON DE RENTIER

avec jardin, rue Demot, 26.

Visite : lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 4 heures.

A VENDRE DE GRE A GRE

MAISON DE COMMERCE

rue de Launoy, 95, pour 10,000 francs. (5439)

Etude du notaire ECTORS, à Bruxelles rue du Marais, 55

Adjudication définitive et sans remise, le mardi 23 juillet 1918, en la Salle des Notaires, par Me BILAUT, notaire, à Laeken, à l'intervention du dit notaire ECTORS, d'UNE PROPRIETE, à Jette-St-Pierre, avec entrée charretière, rue Léopold, 16, en face du « Miroir ». Disponible. A paumer à 6,000 francs. (5573)

Etudes des notaires VARLET, à Herve, et BIAR, à Liége

Le lundi 5 août 1918, à 11 heures, vente publique, en l'étude de Me BIAR, place de la Cathédrale, 12, à Liége, de

Deux bonnes Fermes

dont une sous Clermont, lieu dit « Viamerie », comprenant bâtiments, cour, étables, porcheries, jardins, prés, vergers et abreuvoir, d'un ensemble de 12 h. 1 a. 90 cent.

L'autre sous Housse, comprenant bâtiments, fabrique de conserves, atelier, jardin, prés et vergers, avec environ mille arbres fruitiers, d'une superficie de 6 h. 45 a. 59 cent. (5628)

Etude de Me DE BRABANT, notaire, à Bruxelles rue du Bois-Sauvage, 12

Le notaire DE BRABANT vendra publiquement, le mercredi 31 juillet 1918, à 4 heures, en la Salle des Ventes Stevens, rue des Chartreux, 67-69, à Bruxelles, les meubles suivants dépendant d'une succession bénéficiaire :

Bureau, bibliothèque acajou, lit anglais avec accessoires, commode, lavabo, armoire à glace, table de nuit noyer, chaises, fauteuil, garde-robe, armoire à linge, etc.

Draps de lit, rideaux, stores, taies d'oreillers, ceinturons, lanières en cuir, linge de corps, vêtements, chaussures.

Montre, épingle de cravate en or et diamants, boutons manchettes or et petits diamants, et autres bijoux.

Au comptant et 10 p. c. pour frais.

Exposition : le jour de la vente, de 3 à 4 h. (5629)

BELGO-ÉQUATORIENNE

Suis acheteur d'actions de capital et dividende au-dessus du dernier cours. Faire offres à G. Cnops, agent de change agréé, 81, avenue Prudent Bols, Laeken. (5626)

Avis de Sociétés

LA FLORIDIENNE (J. Buttgenbach et Cie) Société anonyme

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 juillet 1917, à 11 heures du matin, au siège social, 22, avenue Marnix, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1917;
3. Décharge aux administrateurs et commissaires.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires doivent se conformer à l'art. 19 des statuts.

Les dépôts de titres pourront être effectués :

Au siège social, 22, avenue Marnix, à Bruxelles;

Au Crédit Anversois, à Anvers, à Bruxelles et dans ses agences et ses bureaux de quartiers de Bruxelles et de la province;

Chez MM. Goldzieher et Penso, banquiers, 87, rue Royale, à Bruxelles. (5548)

Les actionnaires de la **SOCIETE ANONYME COMPAGNIE DU SUD-EST AFRICAIN** sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 10 août 1918, à 12 heures du matin, au siège social, 30, rue Ernest Solvay, à Ixelles, et qui a pour ordre du jour : 1. Exposé des causes qui empêchent la présentation des bilans et comptes de profits et pertes; 2. Nomination d'administrateurs et de commissaires.

Les dépôts d'actions seront reçus en conformité de l'art. 71 des statuts, au siège social. (5622)

SOC. ANONYME DES MINES DE CUIVRE DE MAIDAN-PEK (Serbie)

Siège social : 56, rue d'Angleterre, Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 31 juillet 1918, à 4 heures de l'après-midi, au siège social, 56, rue d'Angleterre, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions deux cent cinquante mille francs, par la création de six mille cinq cents actions de capital d'une valeur nominale de cinq cents francs chacune;
2. Modification à l'art. 8 des statuts, comme conséquence de cette augmentation;
3. Mandat à conférer au Conseil général de la Société, à l'effet de réaliser l'augmentation éventuelle, par l'attribution des nouvelles actions à la Société Autrichienne-Hongroise privilégiée des Chemins de Fer de l'Etat, à Budapest, en échange et rémunération d'apports. Contrat à conclure à cet effet;
4. Augmentation du nombre des administrateurs : Fixation à douze; modification éventuelle en ce sens de l'art. 20 des statuts;
5. Augmentation du nombre des commissaires; Fixation à quatre; modification éventuelle en ce sens de l'art. 29 des statuts;
6. Fixation des émoluments et tantièmes annuels des administrateurs et commissaires par l'assemblée générale. Modification éventuelle en ce sens aux art. 48 et 49 des statuts;
7. Modification aux art. 24 et 31 des statuts; Fixation du lieu de réunion du Conseil d'administration et du Conseil général, par la majorité de ces collèges;
8. Modification aux art. 25 et 31 des statuts; Faculté donnée aux membres des mêmes collèges de se faire représenter aux séances par l'un de leurs collègues, porteur d'une procuration;
9. Nomination d'administrateurs aux places nouvelles éventuellement créées et à celle devenue vacante par la démission de S. Exc. Joseph Szterényi. Décharge à donner à ce dernier;
10. Nomination à la place de commissaire éventuellement créée.

Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'art. 31 des statuts.

Le dépôt des actions, en vue de l'assemblée, aura lieu :

Au siège social;

A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts à Bruxelles;

A la Banque de et à Huy, et dans ses succursales, à Seraing, Jodoigne, Andenne et Waremme;

A la Banque Centrale de la Sambre, à Charleroi. (5618)

ADRESSEZ-VOUS
pour vos ordres de Bourse et placement à la
CAISSE GÉNÉRALE
(Société Anonyme)
52, Rue de Spa, 52
— BRUXELLES —
qui donne les meilleurs et les plus sûrs conseils, parce qu'elle est la mieux renseignée.
Renseignements gratuits
Ecrivez-nous pour nos conseils actuels

ANNONCES DIVERSES

Prêts Hypothécaires tous rangs, 160, av. Marie-José, 2 à 4 h. (5803)

MANUCURE 66, r. Gillon (de 2 à 6 h.) (5463)

SPECTACLES

LA BONBONNIERE 27, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles
Le Bonheur sous la Main
Comédie en 3 actes de Paul Gavault
avec Strack dans le rôle du marquis de St-Renaud
Au 3e acte : La Crapulette dansée par Lely Verney et Strack

BRUXELLES-KERMESSE, 15-19, r. d. Fripiers. 2 orch. 35 mus., variétés. (4853)

ALHAMBRA. — 8 h. 1/2, « De Zwans Barons ».
BOIS-SACRE. — 8 h. 1/2, « La Petite Kiss ».
BONBONNIERE. — 8 h. 3/4, « Le Bonheur sous la Main ». Deux salles archi-combles ont applaudi hier l'amusante pièce de Paul Gavault, « Le Bonheur sous la Main », et ses brillants interprètes.
FOLIES-BERGERE. — 8 h. 1/2, « Gri-Gri », joyeuse opérette en 3 actes, musique de P. Lincke.
GAITE. — 8 h. 3/4, « Mon Ami Teddy ». Aujourd'hui, dernière de « Mon Ami Teddy ». Les personnes qui n'auront pas vu cette jolie pièce interprétée par l'excellente troupe de la Gaité, perdront un véritable régal. Qu'elles se hâtent donc.
GALERIES. — 7 h. 3/4, « La Reine du Film ».
KURSAAL. — 9 h., Variétés; 10 h., « La Revue du Kursaal », avec Deltenre.
MOLIERE. — 8 h. 3/4, « La Comtesse Sarah ». Tous les soirs, la belle pièce de M. Georges Ohnet et ses admirables interprètes, triomphent. Il est prudent de passer au bureau de location.
NOUVEL ALCAZAR. — 8 h. 3/4, « Chass' !!! ». Etant donnée l'importance de la pièce, c'est à 8 h. 1/2 précises que le rideau se lève sur le premier acte de la fantaisie à grand spectacle « Chass' !!! », de MM. Ed. Bodart et Jef Urban, qui peuvent inscrire un immense succès de plus à leur actif.
OLYMPIA. — 8 h. 3/4, « La Femme et le Pantin ». Ce soir lundi, « La Femme et le Pantin », avec les danses si originales d'Yvonne Georges. Demain, première de « Jef Bresmans », une joyeuse opérette flamande, avec Fernando Dumont.
PALAIS DE GLACE. — Patinage à roulettes.
SALON D'ART (L'Atelier). — Prochainement ouverture.
SCALA. — 8 h. 1/4, « Le Bedeau » (Peer de Koster). Comme chaque lundi, on pourra, dès demain, retenir ses places au bureau de location pour n'importe quel jour de la semaine et la matinée ou la soirée de dimanche prochain. Cette précaution est nécessaire si l'on veut applaudir « Le Bedeau », le grand succès du moment.
TROCADERO. — 7 h. 3/4, « La Dame de Monsoreau ». Voici que commence la seconde semaine de « La Dame de Monsoreau », dont le succès ne se dément pas.
THEATRE FLAMAND. — 7 h. 1/2, « De Lustige Trio ».
VAUDEVILLE. — 9 h., « Coralie et Cie ». Trois heures de fou-rire dans la plus fraîche des salles de Bruxelles, voilà le bilan d'une soirée passée au Vaudeville.
VIEUX-BRUXELLES. — 8 h. 1/2, « Le [illegible] Personnel ». Après avoir atteint sa 100e représentation, cette célèbre fantaisie semble aujourd'hui se préparer à une nouvelle et brillante carrière.
WINTER-PALACE. — 8 h. 1/2, « Les Marionnettes ». La jolie comédie de P. Wolff a triomphé deux fois hier avec son incomparable Eve, MM. Christian, prêtée par le Molière, MM. Vermandèle, de Lersy, etc.
SPLENDID CINEMA. — Spectacle permanent.
CINEMA SELECT. — « L'Evasion d'Arsène Lupin », grande nouveauté.
MAJESTIC CINEMA. — Programme de [illegible].
PANTHEON. — « Le Voyage de Noces de [illegible] » ; « L'Aventurier », 2e génération ».

Imprimerie Financière et Commerciale, 1, quai du Chantier, Bruxelles